



**Monique MARX**

*Expert Comptable diplômé par l'Etat  
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie de Colmar*

**FONDATION SAINT SAUVEUR**

*Siège social- direction générale  
53, avenue de la 1<sup>ère</sup> Division Blindée  
BP 41126*

**68 052 MULHOUSE CEDEX 1**

*Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 6 janvier 2023  
J.O. du 8 janvier 2023*

**NOR : IOMD2227692D**

*Par transformation de l'Association dite « Association Groupe Saint Sauveur »*

\*\*\*\*\*

**RAPPORT**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*sur les comptes annuels*

*de l'exercice 2022*

**Conseil d'administration du 24 avril 2023**

\*\*\*\*\*



**Conseil d'administration du 24 avril 2023**

Mesdames, Messieurs,

**OPINION**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GROUPE SAINT SAUVEUR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION*****Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**OBSERVATIONS**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants exposés :

**Au paragraphe 2.2 Faits caractéristiques de l'exercice, à savoir :**

- Les incidences du contexte conjoncturel selon paragraphe 2.2.1
- Les incidences propres à des situations particulières dans certains établissements selon paragraphe 2.2.2
- Les points particuliers en matière de masse salariale

**Au paragraphe 2.5. Éléments postérieurs à la clôture, à savoir :**

- Le décret ministériel du 6 janvier 2023, publié au journal officiel du 8 janvier 2023, actant la transformation de l'Association Groupe Saint Sauveur en Fondation dénommée « Fondation Saint Sauveur » reconnue d'utilité publique,
- Le changement de périmètre avec effet au 01/01/2023 par fusion-absorption de L'EHPAD Le Home de la Providence,
- Les nouveaux engagements en matière de crédit immobilier pour des travaux de rénovation, restructuration et acquisition immobilière

**JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, à savoir :

- les contributions au résultat global de chacune des activités analysées dans le rapport d'activité et de gestion, et notamment la concordance du tableau de synthèse selon note 10 de l'annexe,
- La traduction comptable correcte des faits significatifs mentionnés au paragraphe 2.2,
- La concordance des informations relatives aux faits postérieurs selon paragraphe 2.5. avec les documents dont elles sont issues,
- et d'une façon générale, la pertinence et la concordance avec les comptes des informations chiffrées données dans l'annexe aux comptes et le rapport financier et en particulier les engagements donnés et reçus selon note 20.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VÉRIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES DU D'ADMINISTRATION**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Schiltigheim le 14 avril 2023  
Le commissaire aux comptes





FONDATION  
**Saint  
Sauveur**  
SENIOR - SANTE - ENFANCE - HANDICAP

# COMPTES ANNUELS 2022

---

[www.groupesaintsauveur.fr](http://www.groupesaintsauveur.fr)

53 avenue de la 1<sup>ère</sup> Division Blindée – B.P. 41126 – 68052 MULHOUSE Cedex 1

Tél : 03 89 34 84 40 – Fax : 03 89 36 84 50

Mail : [siege.mulhouse@groupesaintsauveur.fr](mailto:siege.mulhouse@groupesaintsauveur.fr)

Association à but non lucratif de droit local inscrite au Tribunal d'Instance de Mulhouse



GCSMS

Partenariat & Développement



## Sommaire

<b>1. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>3</b>
1.1. Bilan au 31-12-2022.....	4
1.2. Compte de résultat 2022 .....	6
<b>2. ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>8</b>
2.1. Périmètre des activités de l'Association .....	9
2.2. Faits caractéristiques de l'exercice .....	9
2.3. Principes, règles et méthodes comptables .....	12
2.4. Informations à caractère spécial.....	17
2.5. Eléments postérieurs à la clôture .....	17
Annexes.....	18
Note 1 – Tableau des immobilisations.....	18
Note 2 – Tableau des amortissements .....	18
Note 3 – Tableau des provisions réglementées .....	19
Note 4 – Tableau des provisions pour risques et charges .....	19
Note 5 – Tableau des provisions pour dépréciation de l'actif.....	19
Note 6 – Etat des créances .....	20
Note 7 – Etat des dettes.....	21
Note 8 – Tableau de variation des fonds propres .....	22
Note 9 – Tableau de variation des fonds dédiés.....	22
Note 10 – Contribution au résultat comptable global par activité.....	23
Note 11 – Tableau d'affectation du résultat.....	23
Note 12 – Charges constatées d'avance.....	24
Note 13 – Produits constatés d'avance.....	24
Note 14 – Produits à recevoir .....	24
Note 15 – Charges à payer.....	25
Note 16 – Prestations reçues en nature – Conventions de Comodat .....	25
Note 17 – Recettes de l'activité.....	26
Note 18 – Effectif.....	26
Note 19 – Engagements hors bilan.....	27
Note 20 – Rémunération des dirigeants .....	28
Note 21 – Honoraires du commissaire aux comptes .....	28
<b>3. RAPPORT FINANCIER</b> .....	<b>29</b>
<b>4. AFFECTATION DU RESULTAT</b> .....	<b>42</b>





# **1. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**

## 1.1. Bilan au 31-12-2022

ACTIF	Brut 2022	Amortissement 2022	Net 2022	Net 2021	Variation
<b>Actifs immobilisés</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 285 940	710 039	575 902	634 755	-58 853
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	50 000		50 000	50 000	
Constructions	52 233 133	20 212 658	32 020 475	33 644 335	-1 623 860
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 427 717	6 190 059	1 237 658	1 323 716	-86 059
Autres immobilisations corporelles	4 866 880	3 590 409	1 276 471	1 260 743	15 728
Immobilisations corporelles en cours	2 865 657		2 865 657	662 880	2 202 777
Avances et acomptes					
<b>Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés</b>					
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et créances rattachées	715		715	715	
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts	2 010 324		2 010 324	1 924 157	86 167
Autres immobilisations financières	2 028 903		2 028 903	2 314 799	-285 896
<b>TOTAL I</b>	<b>72 769 284</b>	<b>30 703 165</b>	<b>42 066 119</b>	<b>41 816 115</b>	<b>250 004</b>
<b>Actif circulant</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Stocks et en cours	82 358	0	82 358	124 536	-42 179
Avances et acomptes	4 042		4 042	6 840	-2 798
<b>Créances</b>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 402 609	70 341	2 332 268	1 837 174	495 093
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	1 035 823		1 035 823	1 194 757	-158 934
Valeurs mobilières de placement	10 652 432	668 954	9 983 477	10 584 681	-601 203
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	6 088 583		6 088 583	6 236 722	-148 139
Charges constatées d'avance	251 192		251 192	271 003	-19 810
<b>TOTAL II</b>	<b>20 517 039</b>	<b>739 296</b>	<b>19 777 743</b>	<b>20 255 713</b>	<b>-477 970</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>93 286 323</b>	<b>31 442 461</b>	<b>61 843 862</b>	<b>62 071 829</b>	<b>-227 967</b>



<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Variation</b>
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>			<b>0</b>
Fonds propres sans droit de reprise			0
Fonds propres statutaires	2 126 754	2 126 754	0
Fonds propres complémentaires	11 590 868	11 590 868	0
Fonds propres avec droit de reprise			0
Fonds statutaires	0	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0	0
Ecart de réévaluation			0
Réserves			0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0
Réserves pour projet de l'entité	11 224 894	10 511 535	713 359
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	11 224 894	10 511 535	713 359
Autres réserves	0	0	0
Report à nouveau	-2 596 918	-2 071 925	-524 993
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0	0
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	1 056 800	-1 056 800
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 410 236	-683 046	-727 191
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	-214 537	-214 537	0
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-276 765	-339 716	62 951
Résultat en attente d'affectation	0	0	0
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 334 980	188 367	-1 523 346
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>21 010 619</b>	<b>22 345 600</b>	<b>-1 334 981</b>
Fonds propres consommables	0	0	0
Subventions d'investissement	7 557 266	7 397 467	159 798
Provisions réglementées	6 636 082	6 774 598	-138 517
Droits des propriétaires - (Commodat)	0	0	0
<b>TOTAL I</b>	<b>35 203 966</b>	<b>36 517 665</b>	<b>-1 313 699</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>			<b>0</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations	44 116	44 116	0
Fonds dédiés	1 555 329	1 444 611	110 718
<b>TOTAL II</b>	<b>1 599 445</b>	<b>1 488 727</b>	<b>110 718</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques	35 248	197 338	-162 090
Provisions pour charges		12 506	-12 506
<b>TOTAL III</b>	<b>35 248</b>	<b>209 844</b>	<b>-174 596</b>
<b>DETTES</b>			<b>0</b>
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	15 705 065	16 209 569	-504 504
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	834 546	697 628	136 918
Emprunts et dettes financières diverses	241 349	321 977	-80 628
Avances et acomptes reçus sur commande	1 322 538	992 614	329 924
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0	0
Dettes des legs ou donations	5 017 549	4 609 357	408 191
Dettes fiscales et sociales	1 111 876	208 788	903 088
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	669 045	731 867	-62 822
Autres dettes			
Instruments de trésorerie	103 236	83 792	19 444
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL IV</b>	<b>25 005 203</b>	<b>23 855 592</b>	<b>1 149 611</b>
Ecart de conversion Passif (V)			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>61 843 862</b>	<b>62 071 829</b>	<b>-227 967</b>



## 1.2. Compte de résultat 2022

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation €	Variation %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations	200	240	-40	-17%
Ventes de biens et de services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestation de service	781 507	800 719	-19 212	-2%
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	38 364 888	36 045 844	2 319 043	6%
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	38 281 188	35 977 989	2 303 199	6%
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
<i>Dons manuels</i>	5 962	7 047	-1 085	-15%
<i>Mécénats</i>				
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 063 957	1 988 342	75 614	4%
Utilisations des fonds dédiés	271 390	306 267	-34 877	-11%
Autres produits	567 742	464 020	103 722	22%
<b>TOTAL I</b>	<b>42 055 646</b>	<b>39 612 480</b>	<b>2 443 166</b>	<b>6%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	719 148	666 530	52 619	8%
Variation de stock		14 493	-14 493	-100%
Autres achats et charges externes	9 274 117	8 519 697	754 420	9%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 376 010	2 189 719	186 291	9%
Salaires et traitements	19 713 027	18 342 997	1 370 030	7%
Charges sociales	7 491 495	6 879 807	611 688	9%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 563 813	2 797 816	-234 002	-8%
Report en fonds dédiés	382 108	205 099	177 009	86%
Autres Charges	300 921	343 163	-42 242	-12%
<b>TOTAL II</b>	<b>42 820 640</b>	<b>39 959 320</b>	<b>2 861 320</b>	<b>7%</b>
<b>1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-764 994</b>	<b>-346 840</b>	<b>-418 155</b>	<b>121%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	87 207	229 209	-142 002	-62%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 769	192 474	-190 705	-99%
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	45 059	167 477	-122 419	-73%
<b>TOTAL III</b>	<b>134 035</b>	<b>589 160</b>	<b>-455 126</b>	<b>-77%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	654 572	5 193	649 378	12504%
Intérêts et charges assimilées	411 861	375 208	36 652	10%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 392	1 643	10 749	654%
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 078 824</b>	<b>382 045</b>	<b>696 779</b>	<b>182%</b>
<b>2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-944 790</b>	<b>207 115</b>	<b>-1 151 905</b>	<b>-556%</b>
<b>3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-1 709 784</b>	<b>-139 724</b>	<b>-1 570 060</b>	<b>1124%</b>



	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation €	Variation %
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	170 706	174 830	-4 123	-2%
Sur opérations en capital	354 712	486 175	-131 464	-27%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	308 387	183 541	124 847	68%
<b>TOTAL V</b>	<b>833 805</b>	<b>844 546</b>	<b>-10 740</b>	<b>-1%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	269 667	112 767	156 900	139%
Sur opérations en capital	17 390	161 844	-144 453	-89%
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	169 870	241 119	-71 249	-30%
<b>TOTAL VI</b>	<b>456 928</b>	<b>515 730</b>	<b>-58 802</b>	<b>-11%</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>376 877</b>	<b>328 816</b>	<b>48 061</b>	<b>15%</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0	0	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 073	725	1 348	186%
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>43 023 485</b>	<b>41 046 186</b>	<b>1 977 300</b>	<b>5%</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>44 358 465</b>	<b>40 857 819</b>	<b>3 500 646</b>	<b>9%</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-1 334 980</b>	<b>188 367</b>	<b>-1 523 346</b>	<b>-809%</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature	-652 901	-604 508	-48 393	8%
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>	<b>-652 901</b>	<b>-604 508</b>	<b>-48 393</b>	<b>8%</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition de biens et services	652 901	604 508	48 393	8%
Prestations				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>	<b>652 901</b>	<b>604 508</b>	<b>48 393</b>	<b>8%</b>



## **2. ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**

## 2.1. Périmètre des activités de l'Association

Le périmètre des activités du Groupe Saint Sauveur sous la forme Association en 2022 est resté identique à celui de 2021.

Le Groupe Saint Sauveur gère **dix-sept** établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires répartis sur six sites géographiques et regroupés en quatre pôles :

- ✓ Pôle Enfance : la Maison d'Enfants Saint Joseph de Mulhouse-Dornach (MECS + Appartements), la micro-crèche Saint Côme de Mulhouse.
- ✓ Pôle Handicap : l'Institut Saint Joseph de Guebwiller (IME & SESSAD) et l'Etablissement Saint Joseph de Thann (FAS-FAHT-FASPHV).
- ✓ Pôle Séniors : le Pôle de Gériatrie Saint Damien (PGSD) à Mulhouse (SSR-USLD-EHPAD), la Résidence Autonomie Pays'Age à Mulhouse sur le site du PGSD, la résidence Henri Jungck à Moosch (EHPAD) et l'EHPAD Mère Alphonse Marie à Oberbronn/Niederbronn.
- ✓ Pôle Santé-Domicile : le Centre de Santé Infirmier Saint Joseph de Niederbronn et le Centre de Santé Infirmier Foyers Saint Joseph de Thann.

Le Groupe Saint Sauveur a fondé en 2013 le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Partenariat & Développement » avec d'autres associations du secteur médico-social implantées en Alsace afin de partager et mutualiser les fonctions supports de son siège social.

## 2.2. Faits caractéristiques de l'exercice

### 2.2.1. Les incidences du contexte conjoncturel

L'année 2022 est marquée par un contexte extrêmement difficile et tendu, notamment avec l'envolée des prix aussi bien pour les achats, l'électricité, les fournitures, les frais généraux et les 3 augmentations successives du SMIC. Nos coûts de fonctionnement sont en nette augmentation pour l'ensemble de nos établissements alors que le taux de revalorisation des budgets n'est que de 0,70 % des dépenses nettes autorisées pour le prix de journée Hébergement des EHPAD et pour les établissements relevant de la compétence de la Collectivité Européenne d'Alsace et de 0.461% pour l'Institut Saint Joseph de Guebwiller.

En matière de Dépendance et Soins, nos EHPAD sont à la convergence tarifaire et les financements n'ont pas évolué.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2022, la Collectivité Européenne d'Alsace, compte tenu du contexte d'inflation généralisée, a revalorisé exceptionnellement de 2 % les prix de journées hébergement des EHPAD.

Une 2<sup>ème</sup> campagne budgétaire émanant de l'ARS s'est déroulée sur le mois de novembre pour limiter l'impact du contexte inflationniste sur l'augmentation des coûts. Les crédits complémentaires perçus s'élèvent à 416 k€ et se détaillent comme suit :

2. 92 k€ de financement « inflation » dont 40 k€ par crédit non reconductible et 52 k€ par crédits reconductibles,
3. 324 k€ d'aide ponctuelle au SSR et à l'USLD.



Les postes les plus impactés sont les suivants :

#### **4. Charges d'électricité et de gaz**

Le contrat électricité a été renouvelé fin de l'année 2021 pour 12 mois. Les dépenses d'électricité sont en augmentation de 376 k€ par rapport à l'exercice précédent. Les aides du bouclier tarifaire au titre du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 sont estimées à 55 k€. Cette recette attendue n'est pas comptabilisée sur l'exercice, car il n'y en a aucune confirmation à ce jour. A noter que les dépenses de gaz sont restées stables, le contrat en cours étant à tarif fixe jusqu'à fin 2023.

#### **5. Résultat financier**

L'année 2022 est marquée par un fort recul des indices et se termine avec un mois de décembre difficile sur les marchés. Les changements de politique monétaire ont entraîné la baisse de quasiment l'ensemble de notre portefeuille, notamment les obligations qui subissent la forte remontée imposée par les banques centrales des taux courts.

Il est comptabilisé une provision pour dépréciation pour 654 k€.

### **2.2.2. Les incidences propres à des situations particulières dans nos établissements**

#### **Le Pôle de Gériatrie Saint Damien**

Le départ d'un médecin du SSR en août 2022 a conduit à la fermeture temporaire d'une partie des lits (35/45) dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau médecin en janvier 2023.

Les activités EHPAD & USLD, bien qu'elles soient en augmentation par rapport à l'année 2021, n'ont pas atteint le taux prévisionnel.

Cette baisse de l'activité se traduit par une diminution des recettes et pèse sur le résultat du Pôle de Gériatrie Saint Damien.

#### **La Résidence Autonomie Pays'Age**

Les travaux de rénovation, réalisés en site occupé, se sont déroulés sur les 12 mois de l'exercice. Ils ont entraîné une réduction de l'activité ainsi qu'une baisse des recettes.

#### **La Résidence Henri Jungck**

Le contexte sanitaire d'une part avec des clusters Covid de février & avril et la situation de sous-effectif concernant le personnel soignant d'autre part sur le 2<sup>ème</sup> semestre, ont contraint l'établissement à reporter, voir geler des admissions.

Cette baisse du taux d'occupation a un effet mécanique sur les recettes et le résultat.

#### **Les travaux de rénovation et de restructuration à l'Institut Saint Joseph de Guebwiller**

Le permis de construire, après deux refus de la Mairie de Guebwiller, a été délivré à la date du 7 février 2022. Les travaux de préparation et d'installation du chantier ont débuté courant novembre. Le chiffrage actualisé du projet s'élève à 12 300 k€ contre 8 200 k€ au plan pluriannuel d'investissement validé par l'ARS en date du 26 février 2020. Un PPI actualisé et une demande de financement complémentaire seront déposés à l'ARS.



### 2.2.3. Les points particuliers en matière de masse salariale

L'exercice 2022 fait ressortir une évolution de la masse salariale de 2 159 k€ par rapport à l'année 2021. Cette augmentation traduit notamment la revalorisation de la valeur du point de nos conventions collectives, les 3 augmentations successives de la valeur du SMIC et le versement de la prime Laforcade au personnel de la CCN 66 y ayant droit. Les dotations de financement ont été revalorisées en conséquence pour la prime Laforcade à hauteur de 525 k€ par la Collectivité Européenne d'Alsace et de 160 k€ par l'Agence Régionale de Santé.

- **Les indemnités de départ à la retraite et de licenciements**

Elles s'élèvent à 295 k€ (en montant chargé selon le cas) et concernent 26 personnes. Les indemnités de départ à la retraite sont financées par un remboursement du contrat SOGECAP pour 35 k€, par une reprise de fonds dédiés pour 112 k€ et par une reprise sur report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation pour 17 k€.

- **La prime partage de la valeur**

Par décision unilatérale de l'employeur (DUE), il a été octroyé un prime partage de la valeur pour un montant de 60 k€.



## 2.3. Principes, règles et méthodes comptables

Le bilan du Groupe Saint Sauveur, seule entité juridique, intègre les comptes de l'ensemble des établissements de l'Association.

Les comptes sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 05/12/2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

A défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement 2018-06, les dispositions du règlement ANC N°2014-03 relatives au plan comptable général continuent à s'appliquer.

Il en est de même pour certaines règles spécifiques du secteur médico-social : ainsi les provisions règlementées pour renouvellement d'immobilisations et plus-values d'actifs continuent également à s'appliquer.

Chaque établissement tient une comptabilité distincte, rattachée par un compte de liaison à la comptabilité principale de l'organisme gestionnaire.

Les comptes de l'Association sont indépendants des comptes administratifs et états réalisés des recettes & des dépenses des établissements concernés, gérés selon des règles administratives spécifiques, indépendantes du droit comptable.

Les comptes administratifs sont établis sur la base de l'exécution budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux élargie aux établissements privés relevant de l'article R.314-01 du CASF par arrêté du 12 novembre 2008.

Il a été établi un tableau de passage faisant ressortir les discordances entre les résultats administratifs & comptables.

Les conventions générales comptables sont par ailleurs appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base portant sur :

- La continuité de l'exploitation.
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- L'indépendance des exercices, et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La non compensation des créances clients, autres créances, des avances sur commandes, des fournisseurs et autres dettes augmente le total bilan de l'exercice antérieur, comme suit, sans incidence sur le résultat.

	VALEURS ORIGINELLES 2021 N	CORRECTIONS	VALEURS DEFINITIVES 2022 N-1
<b>ACTIF</b>			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 710 463	126 712	1 837 174
Autres créances	1 116 388	78 369	1 194 757
Autres rubriques inchangées	59 039 897		59 039 897
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>61 866 747</b>	<b>205 081</b>	<b>62 071 828</b>
<b>PASSIF</b>			
Avances et acomptes reçus sur commande	278 514	43 463	321 977
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	964 135	28 479	992 614
Autres dettes	598 728	133 139	731 867
Autres rubriques inchangées	60 025 370		60 025 370
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>61 866 747</b>	<b>205 081</b>	<b>62 071 828</b>



### 2.3.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

### 2.3.2. Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

En vertu du contrat de Comodat signé entre la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur et l'Association, cette dernière prend en charge l'ensemble des frais d'entretien et travaux afférant aux locaux, propriétés de la Congrégation. Les dépenses exposées au cours de l'exercice sont ventilées conformément aux règlements CRC 2002-10 & 2004-06, soit en investissements éclatés par composants, soit en charges.

Seuls les biens immobiliers font l'objet d'une décomposition en fonction des éléments dont la durée d'utilisation est différente de la structure.

Les amortissements des biens immobiliers sont pratiqués sur des durées différentes d'utilisation, selon les composants :

✓ Gros œuvre	40 ans
✓ Charpentes - Couverture	40 ans
✓ Cloisons - Menuiserie intérieure et extérieure	30 ans
✓ VMC - Electricité – Chauffage – Sanitaire	20 à 30 ans
✓ Carrelage – Métallerie	30 à 40 ans
✓ Peinture – Revêtements de sols	10 à 20 ans

Pour le reste des immobilisations, les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation normale :

✓ Logiciels	1 à 3 ans
✓ Agencements – Aménagements	7 à 20 ans
✓ Installations techniques – Matériel et outillage	3 à 20 ans
✓ Matériel de transport	5 à 7 ans
✓ Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
✓ Mobilier	5 à 10 ans

### 2.3.3. Immobilisations en cours

Elles correspondent à des travaux ou acquisitions de matériels qui seront mis en service après le 31 décembre 2022.

### 2.3.4. Immobilisations financières

Ce poste enregistre essentiellement :

- Les versements effectués sous forme de prêts remboursables après 20 ans au titre de la contribution investissement construction.
- La créance sur l'ARS allouée au SSR au titre de la dotation spécifique obtenue pour le financement selon art.50 de la LFSS en 2021 pour sa part étalée sur les huit années restantes.

Le tableau de variation des immobilisations figure en note 1 et celui des amortissements en note 2.

### 2.3.5. Stocks

Les stocks sont évalués sur la base du prix d'achat et suivant la méthode « premier entré », « premier sorti ».



### 2.3.6. Créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à la valeur comptable.

Le tableau de variation est en note 6.

### 2.3.7. Les valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond à des placements de trésorerie à court et à moyen terme. Il est effectué le cas échéant, une provision pour dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la valeur vénale à la clôture.

Le tableau de variation des provisions pour dépréciation figure en note 5.

### 2.3.8. Disponibilités

Concernant la trésorerie courante, les comptes fusionnés des différents établissements ou structures de l'Association, situées dans une même banque, font l'objet d'une compensation entre soldes positifs et négatifs, de telle sorte que seul apparaît le solde net à la rubrique « disponibilités » du bilan.

### 2.3.9. Postes de fonds propres

#### Fonds propres sans droit de reprise

Ces fonds englobent les apports de la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur ainsi que la dotation spécifique de l'ARS notifiée dans la cadre de l'art50 de la LFSS pour 2021.

#### Les réserves pour projets de l'entité

Le compte « excédents affectés à l'investissement » est constitué des réserves par affectation des excédents laissés aux établissements par les autorités de tarification pour financer des investissements futurs. Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2021, le report à nouveau issu des retraitements consécutifs à l'application du règlement 2018-06 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été affecté en réserves pour investissement en vue de reconstituer le fonds de roulement investissement.

Le compte « réserve de trésorerie » est augmenté par affectation du résultat, sur décision des autorités de tarification, en application des possibilités offertes par la réglementation en vigueur dans le secteur médico-social. Il constitue une avance de fonds pour la couverture du besoin en fonds de roulement des établissements sous gestion contrôlée.

Le compte « réserve de compensation » vise à laisser en attente un excédent sur décision des autorités de tarification afin de disposer en cas de situation déficitaire d'une réserve pouvant amortir un résultat négatif.

Le compte « excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement » est destiné, pour les établissements sous gestion contrôlée, à financer les charges d'amortissements des investissements. Il permet de réduire l'incidence des amortissements sur les résultats administratifs futurs. Cette compensation s'opère par affectation de résultats.

#### Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de programmes de travaux sont comptabilisées en compte 131 000 et reprises au résultat au même rythme que l'amortissement des biens financés.



Elles correspondent principalement à des subventions accordées par les Conseils Départementaux Haut-Rhin et Bas-Rhin, la CNSA au titre des travaux d'extension, d'humanisation et de mise en conformité des établissements sous gestion contrôlée.

### **Résultat**

Le résultat des structures en gestion directe concerne le service Soins de Suite et de Réadaptation, l'Unité de Soins Longue Durée du Pôle de Gériatrie Saint Damien (champ sanitaire), la Résidence Autonomie Pays'Age, la micro-crèche Saint Côme et les deux Centres de Soins. Il constitue le résultat revenant à l'association, et ne nécessite pas de retraitement particulier.

Le résultat des établissements sous gestion contrôlée ne traduit pas la réalité économique. En effet, de par la réglementation en vigueur, les recettes 2022 de la tarification médico-sociale peuvent être minorées ou majorées du montant des excédents ou déficits réalisés en 2020 et qui sont ainsi restitués aux autorités de tarification ou refinancés par ces dernières en 2022.

Le résultat des établissements sous gestion contrôlée peut également être compensé partiellement ou totalement par des reprises de réserves selon les conditions notifiées dans les budgets 2022 alloués par les autorités de tarification.

### **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont fondées sur le principe d'une allocation budgétaire destinée à couvrir les surcoûts d'exploitation générés par les nouveaux investissements sous forme de crédits supplémentaires par l'autorité de tarification pour les établissements sous gestion contrôlée.

Elles sont donc destinées à compenser partiellement des charges d'amortissements et des charges financières. Elles sont ramenées au résultat en fonction d'investissements engagés et selon le rythme fixé avec l'autorité de tarification.

Le tableau de variation des fonds propres figure en note 8.

Les affectations de résultat figurent en note 11.

La variation des provisions réglementées figure en note 3.

## **2.3.10. Fonds dédiés**

- Fonds dédiés liés aux reports de legs

Ils constatent la partie de ressources en provenance de legs non encore encaissés à la clôture de l'exercice.

- Fonds dédiés relatifs aux subventions d'exploitation

Ils constatent la partie de fonds alloués par l'autorité de tarification, affectés à des projets définis qui n'ont pas encore été utilisés à la clôture de l'exercice. Ils seront repris aux résultats ultérieurs en fonction des charges supportées pour les projets concernés.

- Fonds dédiés en provenance de la générosité publique

Ils constatent la partie de ressources en provenance de la générosité publique non encore utilisées à la clôture de l'exercice.

La variation des fonds dédiés figure en note 9.



### 2.3.11. Provision pour congés payés

Les congés courus et non pris au 31 décembre sont comptabilisés pour le montant brut plus charges patronales dans la rubrique dettes fiscales et sociales. La variation d'un exercice à l'autre affecte les charges de personnel de l'exercice. Pour les activités sous gestion contrôlée, la variation annuelle est neutralisée pour la détermination du résultat repris au compte administratif et affectée à un compte de report à nouveau débiteur intitulé « dépenses non opposables au tiers financeur ». Au 31 décembre, ce compte enregistre ainsi la contrepartie de la dette de congés due à l'ouverture pour les activités sous gestion contrôlée.

### 2.3.12. Provisions pour risques et charges

La provision pour litiges constituée à la fin de l'exercice 2021 concerne l'évaluation des risques en matière sociale en fonction de l'appréciation par les avocats ou accords postérieurs intervenus. Elle a été utilisée et donc reprise en 2022.

Subsiste également partiellement, la provision liée à la restructuration patrimoniale et juridique qui a abouti début janvier 2023.

Le tableau de variation des provisions pour risques et charges figure en note 4.

### 2.3.13. Engagements indemnités de fin de carrière

Au 31 décembre 2022, la totalité des engagements de retraite s'élève à 2 060 k€ (charges comprises). L'engagement est couvert d'une part, des sommes versées à une compagnie d'assurance et dont le contrat est valorisé à 1 273 k€ au 31 décembre 2022 et d'autre part, des réserves pour 189 k€ et de fonds dédiés affectés pour 286 k€.

Les engagements ont été calculés selon la méthode des droits acquis par l'ensemble des personnels des établissements de l'Association. Lorsque les conditions pour faire valoir son droit à la retraite sont remplies, le montant par personne est estimé par application des dispositions conventionnelles. Il est précisé que l'âge de départ à la retraite retenu est de 64 ans. Le turn-over a été modifié en fonction des tranches d'âge, pour tenir compte d'éléments factuels au plus proche de la réalité du terrain.

La méthode d'évaluation de 2021 a été maintenue.

### 2.3.14. Contribution en nature

- Prestation en nature :

Au bas du compte de résultat figure la mise à disposition des bâtiments au titre du commodat par la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur. Cette mise à disposition est valorisée comme suit pour les établissements concernés : revalorisation du loyer annuel payé en 2004 avant la convention de commodat selon la variation de l'indice du coût de la construction entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2004 (indice de référence de 1272) et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 (indice de référence de 2 037).

La valorisation figure en note 16.

- Bénévolat

Il est rappelé que la fonction d'administrateur est bénévole et ne fait l'objet d'aucune évaluation.

Pour ce qui concerne, l'intervention des bénévoles, membres de l'Association adossée à chaque EHPAD, nous ne disposons pas d'informations de présence suffisamment fiables pour être en mesure de valoriser leur contribution.



## 2.4. Informations à caractère spécial

### Contribution du GCSMS Partenariat & Développement

Elle s'élève à 152 k€ dont 92 k€ au titre des services supports, 42 k€ pour le système d'information, 2 k€ pour les liaisons informatiques, 11 k€ pour d'autres applications informatiques et 4,7 k€ pour les frais de fonctionnement.

## 2.5. Eléments postérieurs à la clôture

### 2.5.1. Transformation de l'Association en Fondation Reconnue d'Utilité Publique

Par décret ministériel du 6 janvier 2023, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 janvier 2023, l'Association de droit local Groupe Saint Sauveur a été transformé en Fondation Reconnue d'Utilité Publique, dénommée Fondation Saint Sauveur.

La condition suspensive est levée pour le transfert du patrimoine immobilier consenti par la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur. Cet apport augmentera les fonds propres de 7 413 k€.

### 2.5.2. Changement du périmètre de la Fondation

L'EHPAD le Home de la Providence à Siersthal (Moselle) d'une capacité de 63 lits a intégré la Fondation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 par voie de fusion-absorption et reprise des 52 salariés. Le transfert des agréments est en signature auprès des Autorités de Tarification.

### 2.5.3. Emprunts bancaires :

Le Conseil d'Administration en sa séance du 3 mars 2023, autorise et accorde une délégation de signature à la présidente afin d'engager d'une part un emprunt de 9 000 k€ auprès de la Banque Postale pour financer les travaux de rénovation et de restructuration de l'Institut Saint Joseph de Guebwiller et d'autre part un emprunt de 2 500 k€ auprès du Crédit Mutuel Saint Joseph pour financer l'acquisition du bâti de l'EHPAD Les Vosges à Wittenheim.

### 2.5.4. Acquisition d'un bien immobilier

En date du 10 mars 2023, un compromis de vente, sous conditions suspensives, a été signé avec la commune de Wittenheim pour l'acquisition d'un bien immobilier qui constitue le lieu d'activité de l'EHPAD Les Vosges, situé 15 rue des Vosges à Wittenheim.

### 2.5.5. L'évolution des marchés financiers

L'évolution des marchés financiers reste incertaine depuis le début de l'exercice et rend impossible toute estimation probante quant à leurs évolutions.



## ANNEXES CHIFFRÉES

### Note 1 – Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	VALEUR DEBUT EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS	VIREMENTS POSTES	VALEUR FIN D'EXERCICE
Immobilisations Incorporelles	1 269 808	16 133	0		1 285 940
<b>TOTAL I : IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>1 269 808</b>	<b>16 133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 285 940</b>
- Terrains	50 000	0	0		50 000
- Constructions	52 618 334	49 344	434 544		52 233 133
- Installations Techniques, matériels et outillages	7 179 291	256 076	6 932	-718	7 427 717
- Autres immobilisations corporelles	4 510 826	426 430	71 094	718	4 866 880
- Immobilisations en cours	662 880	2 324 153	121 376	0	2 865 657
<b>TOTAL II : IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>65 021 331</b>	<b>3 056 002</b>	<b>633 946</b>	<b>0</b>	<b>67 443 386</b>
Immobilisations financières	4 239 686	87 903	287 632	0	4 039 957
<b>TOTAL III : IMMOB. FINANCIERES</b>	<b>4 239 686</b>	<b>87 903</b>	<b>287 632</b>	<b>0</b>	<b>4 039 957</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70 530 824</b>	<b>3 160 038</b>	<b>921 578</b>	<b>0</b>	<b>72 769 284</b>

### Note 2 – Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	VALEUR AMORT. DEBUT EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	VIREMENT POSTE	VALEUR AMORT. FIN D'EXERCICE
Immobilisations Incorporelles	635 053	74 986		0	710 039
<b>TOTAL I : IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>635 053</b>	<b>74 986</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>710 039</b>
- Constructions	18 973 999	1 673 203	434 544	0	20 212 658
- Installations Techniques, matériels et outillages	5 855 574	341 417	6 932	0	6 190 059
- Autres immobilisations corporelles	3 250 083	410 389	70 063	0	3 590 409
<b>TOTAL II : IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>28 079 656</b>	<b>2 425 009</b>	<b>511 539</b>	<b>0</b>	<b>29 993 126</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 714 709</b>	<b>2 499 995</b>	<b>511 539</b>	<b>0</b>	<b>30 703 165</b>



### Note 3 – Tableau des provisions règlementées

PROVISIONS REGLEMENTEES	VALEUR DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	VALEUR FIN EXERCICE
Provision p/renouvellement immobilisation	6 759 936	163 700	308 387	6 615 248.56
Provisions s/plus-values d'actif	14 663	6 170		20 833
<b>TOTAL</b>	<b>6 774 598</b>	<b>169 870</b>	<b>308 387</b>	<b>6 636 082</b>

### Note 4 – Tableau des provisions pour risques & charges

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	VALEUR DEBUT EXERCICE	DOTATIONS & DEPRECIATION	REPRISES	VALEUR FIN EXERCICE
1511 Provisions pour litiges	162 090		162 090	0
1518 Autres provisions pour risques	35 248	0	0	35 248
1588 Provisions pour charges	12 506		12 506	0
<b>TOTAL</b>	<b>209 844</b>	<b>0</b>	<b>174 596</b>	<b>35 248</b>

### Note 5 – Tableau des provisions pour dépréciation de l'actif

PROVISIONS POUR DEPRECIATION	VALEUR DEBUT EXERCICE	DOTATIONS & DEPRECIATION	REPRISES	VALEUR FIN EXERCICE
296 Dépréciation s/immos financières	0			0
491 Dépréciation s/comptes clients	83 042	71 689	84 390	70 341
590 Dépréciation titres	16 151	654 572	1 769	668 954
<b>TOTAL</b>	<b>99 194</b>	<b>726 261</b>	<b>86 159</b>	<b>739 296</b>



## Note 6 – Etat des créances

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachés à des participations		715		715
Prêts		2 010 324	216 526	1 793 798
Autres immobilisations financières		2 028 918	286 622	1 742 296
Clients douteux ou litigieux		110 561		110 561
Autres créances clients		2 221 707	1 877 397	344 309
Créances r. de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		112 706	112 706	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		220 854	220 854	
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	130 517	130 517	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés		16 237	16 237	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		559 551	559 551	
Charges constatées d'avance		251 192	235 426	15 766
<b>TOTAUX</b>		<b>7 663 282</b>	<b>3 655 836</b>	<b>4 007 446</b>
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice	86 167		
	remboursement obtenus en cours d'exercice	0		
Prêts et avances consentis aux associés				



## Note 7 – Etat des dettes

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 an au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine	82 798	82 798		
	à plus de 2 ans à l'origine	15 623 568	847 947	3 251 745	11 523 876
Emprunts et dettes financières divers		833 245	547 886	251 888	34 771
Fournisseurs et comptes rattachés		1 322 538	1 322 538		
Personnel et comptes rattachés		2 040 061	2 040 061		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		2 116 268	2 116 268		
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	2 073	2 073		
	Taxe sur la valeur ajoutée	540	540		
	Obligations cautionnés	0	0		
	Autres impôts, taxes et assimilés	858 606	858 606		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 111 876	1 111 876		
Groupe et associés		0	0		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		910 394	910 394		
Produits constatés d'avance		103 236	103 236		
<b>TOTAUX</b>		<b>25 005 202</b>	<b>9 944 223</b>	<b>3 503 633</b>	<b>11 558 647</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice		699 121			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 085 747			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		0			



## Note 8 – Tableau de variation des fonds propres

	VALEUR DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	VALEUR FIN EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise	10 851 404			10 851 404
Dotation spécifique ets de santé art50 LFSS 2021	2 866 219			2 866 219
Réserves pour projet de l'entité	10 511 535	979 535	266 176	11 224 894
Report à nouveau sous contrôle	-683 046	201 616	928 807	-1 410 236
Report à nouveau en gestion propre	-1 388 879	478 394	276 196	-1 186 681
Résultat de l'exercice	188 367	-1 334 980	188 367	-1 334 980
Subventions d'investissements	7 397 467	488 510	328 712	7 557 265
Provisions réglementées	6 774 598	169 870	308 387	6 636 081
<b>TOTAL</b>	<b>36 517 666</b>	<b>982 945</b>	<b>2 296 645</b>	<b>35 203 966</b>

## Note 9 – Tableau de variation des fonds dédiés

	VALEUR 01/01/2022	REPORT	REPRISES	VALEUR FIN EXERCICE
<b>Fonds reportés liés aux legs ou dotations</b>	<b>44 116</b>			<b>44 116</b>
Financement Frais de Personnel	177 135	61 465	23 443	215 157
Financement Frais de Formation	198 166	9 000	16 378	190 788
Financement Surcout Immobilier SSR	353 448			353 448
Financement Indemnités de Départ à la Retraite	398 568		111 846	286 722
Financement Systèmes d'Informations	38 974			38 974
Financement Mesures d'Exploitation	14 000			14 000
Financement Télé médecine	204		204	0
Financement Animations	10 060	3 000	9 064	3 996
Financement Prime Covid	30 967		27 258	3 709
Financement Surcoûts C19 non demandés	27 625			27 625
Financement Primes Ségur	128 409		52 864	75 545
Financement Reprise Recettes Creton 2021/22	21 329	19 627	21 329	19 627
Financement Prime Laforcade	9 004		9 004	0
Financement Projet hors Gestion Contrôlée	34 206			34 206
Financement Mini-bus / Asso Amis de St Damien	0	14 554		14 554
Financement Lutte contre la Perte d'Autonomie	0	4 700		4 700
Financement Sécurisation du Circuit du Médicament	0	250 000		250 000
Financement Etude de Faisabilité / Travaux Immob.	0	15 786		15 786
Financement Equipements Sportifs Adaptés	0	2 606		2 606
<b>Fonds dédiés sur subventions d'exploitation</b>	<b>1 442 095</b>	<b>380 738</b>	<b>271 391</b>	<b>1 551 442</b>
<b>Fonds dédié sur ressources liées à la générosité du public</b>	<b>2 516</b>	<b>1 370</b>		<b>3 886</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 488 727</b>	<b>382 108</b>	<b>271 391</b>	<b>1 599 445</b>



## Note 10 – Contribution au résultat comptable global par activité

Activités sous gestion contrôlée	Résultat
Siège	-932 912
Enfance	-136 851
Handicap	-27 787
Senior	-590 146
<b>TOTAL</b>	<b>-1 687 696</b>
Activités en gestion directe	
Enfance (mini-crèche)	18 107
Senior relevant du champ du sanitaire	224 154
Centres de Soins Infirmiers	110 454
<b>TOTAL</b>	<b>352 716</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>-1 334 980</b>

## Note 11 – Tableau d'affectation du résultat

Activités sous gestion contrôlée	Résultat
Reprise sur réserve affecté à l'investissement	-48 170.00 €
Reprise sur réserve de compensation des déficits	-234 567.60 €
Reprise report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation	-17 302.77 €
Reprise résultat 2020	-104 000.00 €
Réserve de compensation des charges d'amortissements	142 630.27 €
Réserve de compensation des déficits	144 522.19 €
Report à nouveau déficitaire	-864 825.28 €
Dépenses pour CP non opposables aux autorités de tarification	-104 391.59 €
Autres dépenses non opposables aux autorités de tarification	-601 590.82 €
<b>Total résultat des activités sous gestion contrôlée</b>	<b>-1 687 695.60 €</b>
Activités en gestion directe	
Réserve de compensation des charges d'amortissements	82 722.30 €
Report à nouveau	269 993.59 €
<b>Total résultat des activités en gestion directe</b>	<b>352 715.89 €</b>
<b>Résultat Comptable</b>	<b>-1 334 979.71 €</b>



## Note 12 – Charges constatées d’avance

	Montant
Charges d'exploitation	251 192
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>251 192</b>

## Note 13 – Produits constatés d’avance

	Montant
Produits d'exploitation	103 236
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
<b>Total</b>	<b>103 236</b>

## Note 14 – Produits à recevoir

COMPTES RATTACHES ACTIF	Montant
Fournisseurs, avoirs non parvenus	14 372
Clients, factures à établir	66 339
Personnel - produits à recevoir	0
Organismes sociaux - produits à recevoir	4 022
Subventions d'exploitation à recevoir	0
Etat - produits à recevoir	0
Divers - produits à recevoir	278 486
Intérêts courus à recevoir	10 211
<b>Total</b>	<b>373 430</b>



## Note 15 – Charges à payer

COMPTES RATTACHES PASSIF	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus emprunts Ets Crédit et organismes divers	82 798
Découverts, concours bancaires	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	380 980
Dettes congés courus	1 432 919
Personnel - Autres charges à payer	550 476
Charges patronales sur CP	706 586
Organismes sociaux - Autres charges à payer	255 573
Etat charges à payer	0
Autres charges à payer	12 464
<b>Total</b>	<b>3 421 796</b>

## Note 16 – Prestations reçues en nature – Conventions de Comodat

ETABLISSEMENT	LOYER ANNEE 2004	COEFFICIENT REVALORISATION	LOYER ANNEE 2022
Résidence Henri Jungk	45 735	1.6014	73 240
Maison Saint Joseph	91 469	1.6014	146 478
Institut Saint Joseph	53 890	1.6014	86 299
Etablissement Saint Joseph	129 786	1.6014	207 839
Maison Notre Dame	86 827	1.6014	139 045
<b>TOTAL</b>	<b>407 707</b>		<b>652 901</b>

Indice coût de la construction 3ème trimestre 2004 : 1272

Indice coût de la construction 3ème trimestre 2022 : 2037



## Note 17 – Recettes de l'activité

Répartition par secteur d'activité	Montant
Enfance	4 794 118
Handicap	8 883 544
Senior	24 628 862
Centre de Santé Infirmier	829 755
Siège & Vie Associative	16 078
<b>TOTAL</b>	<b>39 152 356</b>

## Note 18 – Effectif

CATEGORIES	EFFECTIF au 31/12/2022			EFFECTIF EQUIVALENT Temps plein *
	Hommes	Femmes	Total	
Cadres	25	42	67	55.93
Employés	95	525	620	480.89
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>567</b>	<b>687</b>	<b>536.82</b>

\* ETP légal comme le prévoit le calcul de l'URSSAF



## Note 19 – Engagements hors bilan

### a) Engagements reçus

#### *Avals et cautions reçus :*

- La ville de Thann est caution pour un emprunt de 510 000 €, contracté auprès de la BECM de Mulhouse. **40 482 €**
- La ville de Thann est caution de l'emprunt de 210 970 €, contracté auprès de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (anciennement Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé d'Alsace-Moselle). **63 298 €**
- Le Conseil Départemental du Haut-Rhin a octroyé sa garantie à 100 % pour trois emprunts de 12 790 768 €, contractés pour le financement des travaux du Pôle de Gériatrie Saint Damien, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. **8 829 106 €**
- Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse ont accordé leurs cautions solidaires au Groupe Saint Sauveur pour deux prêts d'un montant total de 2 770 000 €, contractés auprès des Caisses du Crédit Mutuel Mulhouse Saint Joseph & Mulhouse Europe, pour le financement des travaux du Pôle de Gériatrie Saint Damien. **2 283 312 €**
- La BECM d'une part, et le Conseil Départemental du Haut-Rhin d'autre part, se sont respectivement constitués caution solidaire de la moitié du prêt octroyé par la CDC dans le cadre du financement des travaux du Pôle de Gériatrie Saint Damien (secteur Soins de Suite et de Réadaptation). **1 269 333 €**
- Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a octroyé sa garantie à 100 % pour deux emprunts de 4 082 543 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de l'EHPAD Notre Dame Saint Joseph, site de Niederbronn. **2 908 812 €**
- La Collectivité Européenne d'Alsace a octroyé sa garantie à 100 % pour un emprunt de 217 408 €, contracté auprès de la Carsat Alsace-Moselle pour le financement des travaux de rénovation de la Résidence Autonomie Pays'Age **217 408 €**

#### *Autres engagements reçus.*

- Contrat de Comodat : mise à disposition des ensembles immobiliers, propriétés de la Congrégation.
- Bail à construction :
  - ↳ Pôle de Gériatrie Saint Damien :  
Un bail à construction, en date du 19 novembre 2010, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour une durée de 50 ans, est intervenu entre la Congrégation et le Groupe Saint Sauveur concernant l'ensemble immobilier du Pôle de Gériatrie Saint Damien.
  - ↳ Un bail à construction, en date du 24 juin 2014, avec effet au 17 mars 2014 pour une durée de 50 ans, est intervenu entre la Congrégation et le Groupe Saint Sauveur concernant l'ensemble immobilier de la Maison Saint Joseph de Niederbronn.

### b) Engagements donnés

#### *Pôle de Gériatrie Saint Damien.*

- Acte de pré notation du 10 mars 2011, avec promesse d'hypothèque de premier rang sur l'ensemble immobilier situé au 23, avenue de la 1<sup>ère</sup> Division Blindée à Mulhouse. Cette hypothèque est contre garantie est donnée, compte tenu des engagements pris par le Conseil Départemental du Haut-Rhin, comme mentionnés ci-dessus.



- Acte de pré notation du 24 juin 2014, avec promesse d'hypothèque de deuxième rang sur l'ensemble immobilier situé au 23 avenue de la 1<sup>ère</sup> Division Blindée à Mulhouse consenti en faveur du Conseil Départemental du Haut-Rhin en contrepartie de sa caution pour un montant de prêt de 4 674 000 €.
- Octroi d'un droit de présentation prioritaire de candidats portant sur 14 lits réservés au profit de caisses de retraite qui ont consenti des subventions ou des emprunts à taux préférentiel pour une durée de 15 ans à compter de la fin des travaux, soit avril 2015.

### ***EHPAD Mère Alphonse-Marie, site de Niederbronn.***

- ☞ Acte d'affectation hypothécaire du 30 novembre 2016 avec promesse d'hypothèque de premier rang sur l'ensemble immobilier situé au 4 rue Sœur Elisabeth Eppinger à Niederbronn-les-Bains. Cette contre garantie est donnée, compte tenu des engagements pris par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, comme mentionnés ci-dessus.
- ☞ Inscription au livre foncier d'une restriction au droit de disposer de la construction neuve des 49 chambres au profit du Conseil Départemental du Bas-Rhin découlant de la convention d'Aide Personnalisée au Logement signée avec ce dernier.

### ***Institut Saint Joseph, de Guebwiller.***

- ☞ Contrat de bail précaire portant sur des locaux vacants de l'école Rebzunft, au 10 rue des Vignerons à Guebwiller avec la Ville de Guebwiller à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 et ce, pour une durée de 36 mois.
- ☞ Un avenant N°1 au contrat de bail précaire portant sur la mise à disposition d'un logement situé au rez-de-chaussée, de l'école Rebzunft, au 10 rue des Vignerons à Guebwiller avec la Ville de Guebwiller à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et ce, jusqu'à la fin de la durée du contrat de bail précaire initial.

### ***Résidence Autonomie Pays'Age, de Mulhouse.***

- ☞ Un engagement consenti en faveur du Crédit Mutuel Saint Joseph de Mulhouse en date du 5 novembre 2021, pour l'emprunt de 300 000 €, de ne pas vendre ni d'hypothéquer l'ensemble immobilier situé au 23A avenue de la 1<sup>ère</sup> Division Blindée à Mulhouse.

**292 717 €**

## **Note 20 – Rémunération des dirigeants**

- ☞ La fonction des dirigeants mandataires est bénévole.
- ☞ Les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés représentent un total de 331 765 € dont 8 567 € d'avantages en nature.

## **Note 21 – Honoraires du commissaire aux comptes**

- ☞ Ils s'élèvent à 39 700 €.

